


Voter, c'est simple!

—
cc

—
CONSEIL COMMUNAL



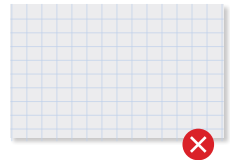
L'élection du
Conseil communal
Mode d'emploi



En remplissant un bulletin de vote, vous devez respecter certaines règles. Sinon, votre bulletin est nul. Il ne sera pas pris en compte et vous aurez voté pour rien !

Pour que votre vote soit valide

Utilisez uniquement les bulletins officiels !



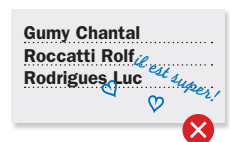
Si vous modifiez un bulletin, faites-le toujours au stylo. **N'utilisez jamais la machine à écrire ou un ordinateur.**



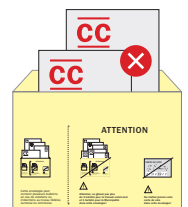
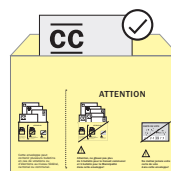
Si vous décidez de biffer certains candidats d'une liste, **vous devez au minimum en laisser 1.**



Si vous mettez une inscription inconvenante ou étrangère à l'élection, **votre bulletin sera annulé.**



Votre bulletin de vote ira dans l'enveloppe jaune. Attention : au maximum **1 seul bulletin pour le Conseil communal.**





Distribuer vos voix

Vous pouvez distribuer vos 50 voix de plusieurs manières :

Liste BB

Nom et prénom, liste
Gumy Chantal, BB
Roccatti Rolf, BB
Rodrigues Luc, BB
Burnand Joëlle, BB
Pittet Benjamin, BB

VOTER COMPACT – BULLETIN TEL QUEL

Vous pouvez utiliser un bulletin sans rien changer. Voici ce qui se passe alors avec vos 50 voix :

- Chaque candidat sur la liste BB reçoit 1 voix.
- S'il y a moins que 50 candidats sur la liste, vos voix restantes ne sont pas attribuées.

Liste BB

Nom et prénom, liste
~~**Gumy Chantal, BB**~~
Roccatti Rolf, BB
~~**Rodrigues Luc, BB**~~
Burnand Joëlle, BB
Pittet Benjamin, BB

BIFFER DES CANDIDATS

Si vous ne voulez pas donner de voix à certains candidats d'une liste, vous pouvez les biffer.

- Les candidats *Roccatti Rolf*, *Burnand Joëlle* et *Pittet Benjamin* sur la liste BB reçoivent 1 voix.
- Les candidats *Gumy Chantal* et *Rodrigues Luc* ne reçoivent pas de voix.
- Vos voix restantes ne sont pas attribuées.

Liste BB

Nom et prénom, liste
Gumy Chantal, BB
Roccatti Rolf, BB
Rodrigues Luc, BB
Burnand Joëlle, BB
Pittet Benjamin, BB
Vesci Nadia, AA
Burnand Joëlle, AA
Bovey André, CC
Jérôme Clin

PANACHER

Sur une liste, vous pouvez également donner des voix à des **candidats d'autres listes** en les ajoutant à la main. Vous pouvez même voter pour une personne qui n'est **pas candidate**.

- Chacun des 5 candidats sur la liste BB reçoit 1 voix.
- En rajoutant 3 candidats de différentes listes et 1 candidat non officiel, vous avez distribué 9 voix, il vous reste donc 41 voix à attribuer.

Dans certaines communes, une seule liste de candidats est déposée. Dans ce cas, le panachage avec d'autres listes n'est pas possible.

Liste manuscrite

Nom et prénom, liste

Vesci Nadia, A.A

Rodrigues Luc, B.B

Gumy Chantal, B.B

Raccatti Rolf, B.B

Bovey André, C.C

Jérôme Clin

TOUT À LA MAIN

Sur un **bulletin vierge**, vous pouvez attribuer vos 50 voix comme vous le voulez. Vous pouvez même voter pour une personne qui n'est **pas candidate**.

- Vous avez choisi 5 candidats officiels de 3 listes différentes.
- Votre 6^e choix, *Jérôme Clin*, n'est pas un candidat officiel.
- Vos voix restantes ne sont pas attribuées.

Liste manuscrite

VOTER BLANC

Aucune proposition ne vous satisfait ? Votez tout de même ! Glissez simplement le bulletin vierge dans l'enveloppe sans rien écrire dessus.

- Vous exprimez ainsi votre avis sans donner de voix à personne.

ÉVITER LES ERREURS

Lors d'élections pour le Conseil communal, on trouve régulièrement des ajouts inutiles sur les bulletins. Ces erreurs n'annulent pas votre vote, mais ces ajouts seront ignorés lors du décompte.

Liste BB

Nom et prénom, liste

Gumy Chantal, BB	x 2
Roccatti Rolf, BB	
Rodrigues Luc, BB	
Gumy Chantal, BB	
Bovey André, CC	

!

Lors de l'élection du Conseil communal avec le système majoritaire, **vous ne pouvez donner qu'une seule voix à un même candidat**. Vous ne pouvez donc pas cumuler.

Gumy Chantal, BB	
Roccatti Rolf, BB	
Rodrigues Luc, BB	
Burnand Joëlle, AA	
Vesci Nadia, AA	
Bovey André, CC	51
Yaël Armin, CC	52

!

Ne distribuez **pas plus de 50 voix**, celles en trop seront ignorées du bas vers le haut.

Gumy Chantal, BB
Burnand Joëlle, AA
Bovey André, CC

!

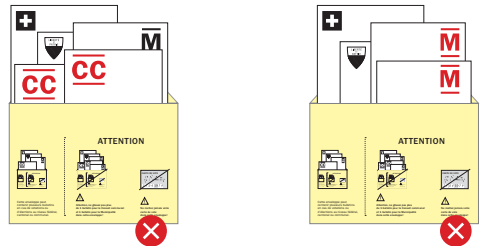
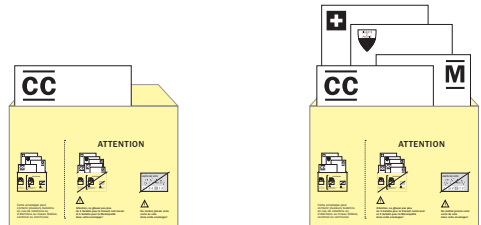
N'écrivez **rien au dos** d'un bulletin.



Vérifier, signer, déposer

Glissez votre bulletin dans l'enveloppe jaune. Glissez-y aussi vos éventuels autres bulletins en cas de votations ou d'élections au niveau fédéral, cantonal ou communal.

Mais attention, ne glissez pas plus de 1 bulletin pour le Conseil communal et 1 bulletin pour la Municipalité dans l'enveloppe jaune!

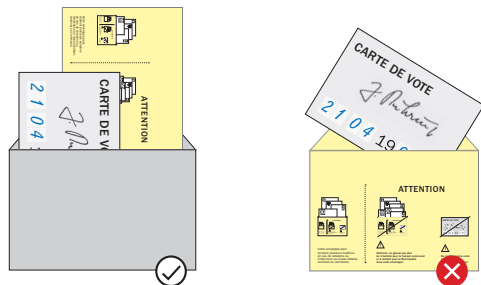


Sur la carte de vote, **inscrivez votre date de naissance complète et signez.**



Glissez l'enveloppe jaune et votre carte de vote complétée et signée dans l'enveloppe grise de transmission.

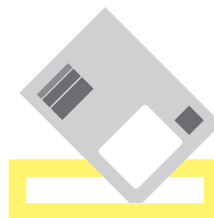
Attention, ne mettez jamais votre carte de vote dans l'enveloppe jaune!



Affranchissez et postez l'enveloppe grise ou déposez-la dans la boîte de l'administration communale prévue à cet effet.

Vous pouvez aussi vous rendre au bureau de vote le jour de l'élection.

Attention aux délais prévus par votre Commune pour la réception des enveloppes de vote!



POSTE



COMMUNE



Participez à la vie de votre Commune: votez!



Suisse ou étranger,
si vous avez reçu ce matériel,
vous avez le droit
de faire entendre votre voix.



Département des institutions
et de la sécurité

Service des communes et
du logement

Avec la collaboration de l'AVSM
et le soutien de l'UCV et de l'ADCV

